



## RÈGLES DE VIE DE GROUPES DES U6 aux U19

### SAISON 2016/2017

*La signature d'une licence est un engagement sur toute la saison.  
Il est donc important de fixer des règles de fonctionnement*

#### **Art 1: Dossier Administratif :**

- Aucun joueur ne pourra participer aux matchs sans dossier administratif à jour (demande de licence – cotisation - règlement intérieur - fiche de renseignement).

#### **Art 2: Les séances d'entraînement.**

- Le joueur arrive 15 minutes avant le début de la séance.
- La ponctualité et l'assiduité sont de mise afin d'obtenir une bonne progression
- Le groupe de joueurs rangera le matériel pédagogique à la fin de chaque séance

#### **Art 3: les rencontres du weekend**

- Le joueur (ou ses représentants) doivent se tenir au courant des convocations
- Le joueur accepte le principe de la concurrence et les décisions de l'entraîneur.
- Le joueur doit également accepter de jouer dans l'équipe dans laquelle il est convoqué.
- Lors des déplacements (matchs, tournois) les joueurs doivent se conformer, sans exception, à l'organisation prévue.

#### **Art 4 : Les Absences**

- Toute absence à l'entraînement ou au match du week-end doit être signalée auprès du référent de catégorie.
- Le club n'étant pas une garderie, les retards répétitifs ne sont pas acceptés
- Le licencié ne participera à un entraînement, un match, un tournoi ou une détection avec un autre club qu'avec l'accord de l'US TREGUNC

#### **Art 5: Les tournois**

- L'US Trégunc ne promet pas une participation à chaque tournoi proposé. Les compositions d'équipe peuvent varier d'un week-end à l'autre.

#### **Art 6: Les Blessures**

- Toute blessure doit être signalée auprès du référent de la catégorie. Un protocole de soins et de retour de blessure est mis en place après concertation entre l'éducateur, le joueur et le(s) responsable(s) de celui-ci.

#### **Art 7: L'Équipement**

L'équipement minimum lors des séances d'entraînement doit être le suivant :

- Maillot, short, chaussettes, chaussures de foot crampons moulés, gourde, coupe-vent, nécessaire de Toilette, tenue de rechange.

La tenue doit être adaptée à la saison (survêtement, gants, bonnets,...)

Le port du survêtement du club est obligatoire lors des rencontres du week-end.

**Art 8: L'Hygiène.**

Pour des raisons d'hygiène et de savoir vivre, il est souhaitable que les joueurs se douchent, et ceci après chaque match ou entraînement, sauf contre-indication médicale. Le joueur ne doit pas arriver au stade en tenue de footballeur même s'il vient en voiture ou réside à proximité. (Pour toutes les catégories)

**Art 9: Respect et Fair-Play.**

- Il est demandé à tous les joueurs ainsi qu'aux parents de respecter ses partenaires, l'adversaire, l'arbitre et ses décisions. Il ne sera toléré aucune forme de critique des décisions arbitrales.
- Chacun doit faire preuve de Fair-Play ou « d'esprit sportif ». Cet état d'esprit vise à adopter une conduite honnête dans le jeu, à se maîtriser en toutes circonstances et faire preuve de dignité dans la victoire comme dans la défaite. Après le match et quel que soit le résultat, on sert la main à tout le monde.
- Le comportement au sein du club se doit d'être exemplaire. Les règles de civilité, de respect des uns et des autres ainsi que les valeurs collectives sont non seulement une priorité mais un devoir.
- Attention, vous pouvez être sanctionnés en cas de manque de respect ou de fair play mais aussi en cas de propos insultant sur Internet. Un contenu mis en ligne une fois y restera pour toujours.

**Art 10 : Les parents**

- Le parent se doit de respecter l'éducateur, son travail, ses choix. Il encourage l'équipe où joue son enfant et se doit d'avoir un comportement exemplaire. En revanche, il n'intervient pas dans les conseils à donner au bord du terrain
- Lors de match, entraînement ou plateau à domicile sur le terrain synthétique, les parents doivent se tenir derrière les mains courantes.
- Le parent peut demander à rencontrer l'éducateur (en présence éventuellement du responsable de l'école de foot), pour quelques raisons que ce soit, mais ceci doit se faire de façon discrète, cordiale mais en aucun cas sur le bord du terrain.
- Le transport des joueurs sera demandé aux parents lors des déplacements de l'équipe.

**Art 11: Renouvellement de la licence.**

Un entretien bilan vous sera proposé (Joueur, Parent(s), Educateur et/ou Responsable de l'Ecole de Foot) courant mai 2017 ; il permettra de faire le point sur la saison passée et de se projeter sur la saison suivante.

Feuille à remettre avec le dossier administratif.

<b>RÈGLEMENT INTÉRIEUR - US TREGUNC</b>	
NOM, Prénom du jeune footballeur -----	
Catégorie -----	
Reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur.	
Fait à -----, le -----	
Signature du Représentant légal	Signature du jeune footballeur